Paris , le 16 avril 2015

Commune de,

Hôtel de ville

Xxxxx City

A l’attention de Monsieur le Maire

*Lettre avec A.R.*

Objet : Etude de définition de projet urbain :

XXXXX

Monsieur le maire, ,

J’ai appris, par votre courrier en date du 14 avril 2015, que l’offre de l’équipe xxxxxxxx pour la mission citée en objet n’avait pas été retenue.

Nous sommes très attentifs à la préparation de nos futures réponses aux consultations et appels d’offres et tout échec est un enseignement potentiel pour nous.

C’est pourquoi, conformément au code des Marchés Publics (art 80 et 83 du CMP ), ainsi qu’à la Loi 78-753 du 17 Février 1978, relative à l’accès aux documents administratifs, j’ai l’honneur de vous demander de bien vouloir nous communiquer **les** motifs détaillés de rejet de notre offre, les caractéristiques et les avantages relatifs à l’offre retenue et toutes informations nous permettant de comprendre pourquoi notre offre a été considérée comme moins avantageuse que celle sélectionnée.

Dans l’attente de recevoir ces éléments, je vous remercie par avance et je vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, l’expression de mes sentiments les meilleurs,

Le directeur

*Cette demande est établie selon les recommandations de L’ACAD ( Association des Consultants en Aménagement et developpement des territoire-* [*http://www.acad.asso.fr*](http://www.acad.asso.fr/)*) qui veille à la qualité et à l’amélioration des conditions de mise en concurrence de marchés publiques.*